

Bilan du Plan Pastoral de la Vallée de la Drôme 2017-2022 et écriture du PPT 2023-2028



Cahier des charges

21 DECEMBRE 2022

Créé par : Elise Chevalier

echevalier@val-de-drome.com

06 73 90 26 85

Avec le soutien
financier de :



Contexte

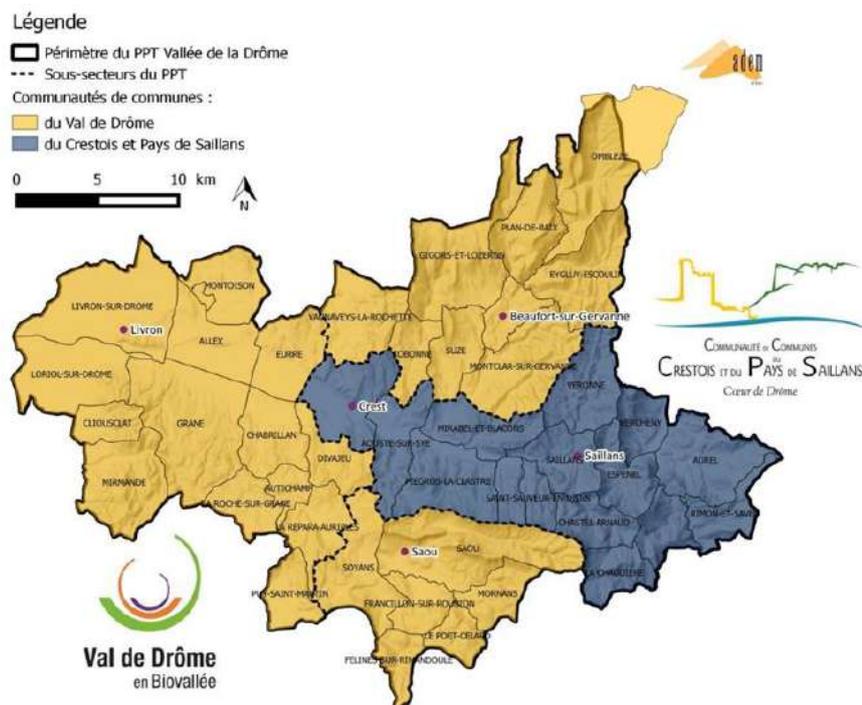
Une politique pastorale territorialisée

le plan pastoral territorial (PPT) est une politique territorialisée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination de collectivités concernées par des espaces pastoraux (alpages, estives, zones de parcours et d'intersaison).

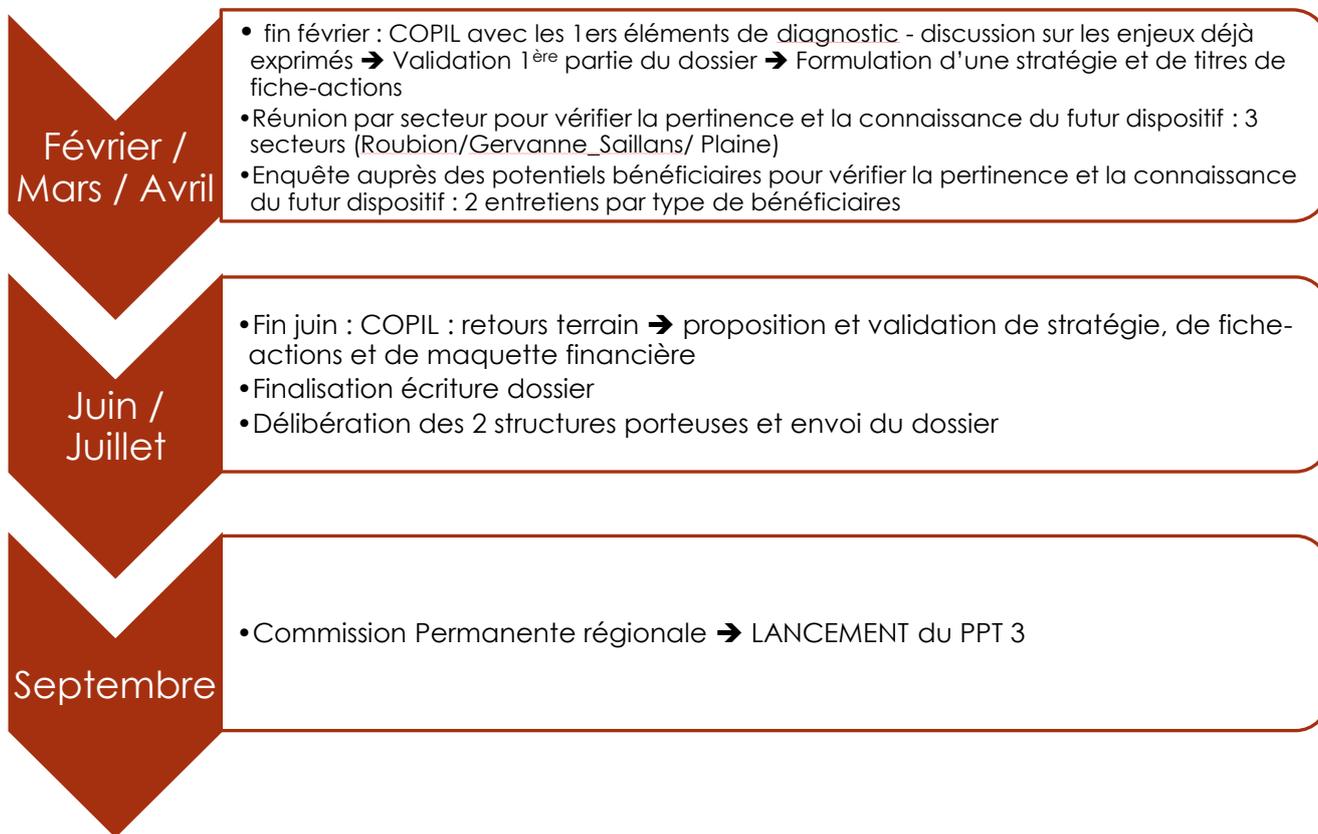
Le pastoralisme tient une place particulière dans le paysage agricole du territoire de la vallée de la Drôme : activité économique structurante, valorisation de surfaces difficiles et peu accessibles (9000 ha), ouverture des paysages, produits de qualité, préservation de la biodiversité. Cette activité fait face à de nombreux enjeux que les communautés de communes souhaitent accompagner : cohabitation avec de multiples activités en montagne et dans l'espace rural, hausse de la prédation, impact du changement climatique, concurrence étrangère sur les produits...

L'engagement du territoire vallée de la Drôme s'est traduit concrètement par la participation à deux plans pastoraux :

1. 2009 – 2014 : porté et animé par le Pays de Dieulefit
2. 2017-2022 : porté et animé par la CCVD à l'échelle CCVD et CCCPS.



Le comité de pilotage du PPT du 20 mai 2022 s'est prononcé favorablement pour renouveler le plan pastoral, à l'échelle de la CCVD et de la CCCPS, sur la période 2023-2028 avec la CCVD comme cheffe de file. Une méthodologie et un calendrier d'écriture sont proposés :



Pour réaliser cela, la CCVD doit mobiliser du travail interne (20 jours) et l'aide d'un prestataire ayant des compétences et des connaissances sur le milieu pastoral.

Bilan du Plan Pastoral 2017-2022

Description globale

Un renouvellement nécessite un bilan du précédent PPT. Celui-ci prendra la forme d'un dossier d'une quinzaine de pages maximum et d'une validation en COPIL (idéalement fin février 2023). Le bilan est composé des éléments suivants :

1- Contexte territoire

Bref rappel du périmètre PPT et des caractéristiques générales du territoire, de son pastoralisme et de son organisation.

2- Rappel du PPT

Quels étaient ses axes, ses objectifs, le programme d'actions et l'organisation de son COPIL ?

3- Bilan de la consommation budgétaire

par fiche-action/par financeur

4- Bilan qualitatif du PPT et analyse des résultats/impacts du plan pastoral pour le territoire

Il s'agit de la partie la plus conséquente du bilan qui vise à proposer une analyse rétrospective et qualitative des projets accompagnés et non accompagnés. Pour cela, les membres du COPIL ont proposé des questions évaluatives par fiche-action ; ces questions étant orientées vers des acteurs pertinents et légitimes pour y répondre.

Fiche-action	Questions évaluatives	Qui peut répondre ?
Action 1.1: Favoriser la dynamique collective des éleveurs en Groupement Pastorale et des propriétaires et AFP	<i>Qui sont les GP et les CP de notre territoire ? Quelle dynamique ? Quelle composition ?</i>	L'ADEM
	<i>AFP de Mirabel : bilan ? pourquoi ça a échoué ou sur quoi ça a abouti malgré tout ?</i>	L'ADEM/La Commune/la CCCPS
	<i>Les CCP : combien y'en a til eu et où ? quelle dynamique ?</i>	L'ADEM
	<i>Y-a-t-il eu des dynamiques collectives dans la plaine ?</i>	La CCVD/ L'ADEM
	<i>D'autres outils/démarches (que CP/GP/CCP) ont –ils/elles apporté une dynamique collective ?</i>	L'ADEM/La CCVD/la CCCPS / la FDO / le PNRV
Action 1.2 : Expertiser et Diagnostiquer l'espace pastoral	<i>- quels sont les porteurs de projets qui se sont présentés pour cette action ? Pour quels projets ?</i>	L'ADEM/la CCVD
	<i>- sur quoi ça a abouti / pourquoi ça n'a pas abouti ?</i>	L'ADEM/la CCVD
	<i>- quels sont les porteurs de projets qui se sont présentés pour cette action ?</i>	L'ADEM/la CCVD

Action 1.3 : Acquérir du foncier pastoral par les collectivités territoriales	- sur quoi ça a abouti / pourquoi ça n'a pas abouti ?	L'ADEM/la CCVD
	- y-a-t-il eu des projets hors investissement (animation/amont) et hors PPT dans le territoire pour reconquérir du foncier pastoral ? Lesquels ? Pour quels résultats ?	SAFER / CCVD
Action 2.1 : Poursuivre les aménagements et équipements des espaces pastoraux	- quel est le bilan financier ? Qui a porté ses investissements ? quels types de projets ? quelle est l'analyse par secteur ?	L'ADEM
	- quel est le bilan sur le fond ? Qu'est-ce que ça démontre en termes de dynamique sur l'aménagement des espaces pastoraux ?	L'ADEM
Action 2.2 : Expérimenter et sensibiliser autour des enjeux de maintien d'ouverture, du sylvopastoralisme et des pratiques pastorales	quels sont les porteurs de projets qui se sont présentés pour cette action ?	L'ADEM / la CCVD
	sur quoi ça a abouti / pourquoi ça n'a pas abouti ?	L'ADEM / la CCVD
Action 3.1 : Communiquer sur le pastoralisme auprès du public et des acteurs du territoire	- quels sont les porteurs de projets qui se sont présentés pour cette action ?	La CCVD
	- sur quoi ça a abouti / pourquoi ça n'a pas abouti ?	La CCVD
	- qu'est-ce que cela démontre en termes de dynamique ? des besoins ? d'attentes ?	La CCVD
	- Y a-t-il eu des projets hors financement PPT ? Lesquels ? Pour quels résultats ?	L'ADEM / PNRV/CCVD / CCCPS
	Y-a-t-il eu des projets en lien avec la forêt, la rivière, d'autres secteurs, acteurs ?	La CCVD
Action 3.2: Coordonner le plan pastoral de la vallée de la Drôme	- quel a été le fonctionnement général de cette coordination ? le système de gouvernance entre les acteurs ? L'accompagnement des porteurs de projet ?	La CCVD / LA CCCPS
	sur quoi ça abouti sur du + ? sur quoi ça abouti sur du moins ?	La CCVD / LA CCCPS / l'ADEM
	Comment améliorer cette gouvernance ?	La CCVD / LA CCCPS / l'ADEM

L'ensemble des réponses seront présentées et partagées lors du COPIL de fin février afin d'aider les acteurs à analyser les impacts de ce PPT pour le territoire.

Synthèse des missions de bilan déléguées au prestataire

- 1 - Répondre aux questions évaluatives et/ou coordonner les réponses (auprès des acteurs identifiés) pour les fiches-actions : 1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.1 / 2.2
 - Tableau commun des questions évaluatives
- 2 – Préparer, animer et participer au COPIL de fin février : bilan du PPT et analyse des résultats/impacts du plan pastoral pour le territoire
 - CR du COPIL et analyse des impacts (Partie 4)
- 3 - Contribuer à l'écriture et à la relecture du dossier
 - dossier final du bilan

Ecriture du Plan pastoral 2023-2028

Description globale

Comme pour le bilan, un nouveau Plan pastoral doit faire l'objet d'un dossier d'une trentaine de pages, d'une concertation avec les acteurs et d'une validation en comité de pilotage. Ce dossier est composé des éléments suivants :

1- Diagnostic 2023

A - Présentation de la structure porteuse

B- Présentation du territoire

Agriculture, patrimoine naturelle, paysage, forêt, organisation des acteurs (mise à jour des données générales et leur évolution (sources de données : RGA avec Agreste, données PAC, sources internes...))

C - Présentation du pastoralisme

- Recensement des surfaces UP et ZP (sources des données à utiliser : enquête pasto ou autres sources à mentionner),
- Présentation des filières : cheptel, exploitations, autonomie fourragère, emplois en utilisant des indicateurs (UGB, UTH...),
- Gestion du foncier : identification des propriétés (privés, communales, AFP, biens de section, droits d'usage...), états des lieux de la structuration du foncier, morcellement
- Etat des lieux des données liées au multi-usage : tourisme, chemin, fréquentation...
- Contexte de prédation et évolution

2- Méthodologie de réécriture

Les membres du COPIL ont souhaité l'organisation de 3 niveaux de concertation pour l'écriture de ce PPT avec :

- 3 réunions de secteurs (Gervanne-Saillans / Roubion / Plaine) réunissant une diversité d'acteurs pour compléter et amender les éléments d'enjeux et les attentes en termes de stratégie et de moyens financiers.
- Un questionnaire à destination des bénéficiaires potentiels du futur PPT pour vérifier la pertinence du dispositif en cours d'écriture et leur connaissance du PPT. L'objectif : 2 acteurs interrogés par type de bénéficiaires :
 - collectifs d'éleveurs.ses
 - propriétaires privés
 - collectivités
 - Acteurs du tourisme/de l'environnement/du paysage
- La mobilisation du COPIL pour travailler et valider les éléments de bilan et de diagnostic et puis présenter et valider les éléments de stratégie, de fiche-action et de maquette financière.

3- Enjeux à traiter sur 2023-2028

Du bilan et du diagnostic doivent découler les grands enjeux du territoire. Ce travail devra être mis en lien avec les 3 réunions de secteurs organisés sur le territoire entre mars et avril auprès des acteurs du pastoralisme.

Les membres du COPIL ont validé le 20 mai 2022 le renouvellement en posant quelques jalons de leurs attentes pour le PPT 2023-2028 :

- Plus de pastoralisme, partout dans le territoire (plaine montagne / espaces pastoraux, cultures pérennes et lits des rivières)
- Des méthodes de gestion plus simples, plus de collectifs et d'implication d'acteurs variés
- traiter vraiment des enjeux climats et sécheresse
- traiter des besoins de sensibilisation/médiation des habitants dans un contexte de prédation fort
- Travailler la question des débouchés économiques et de la valorisation des produits.

Ces attentes devront être questionnées, amendées et validées lors de cette phase de concertation avec les acteurs.

4- Stratégie et fiche-action

Le PPT se matérialise en un programme d'actions qui doit répondre aux enjeux et à une stratégie clairement établis et exprimés dans le dossier.

Le programme d'action s'organisera comme suit :

- Objectifs
- Description de l'action
- Dépenses éligibles
- Critères et indicateurs évaluation
- Bénéficiaires éligibles
- Financement : enveloppe prévisionnelle de l'action, montant et taux maximal d'aide Région et autres financements

5- Maquette financière

Ce modèle de maquette financière sera à valider en COPIL de fin juin :

Action	Dépenses		Recettes						Autofinancement	
	€	I/F	PPT (AURA)		FEADER		CD26		€	%
			€	%	€	%	€	%		

6 – Gouvernance COPIL

L'écriture d'un nouveau Plan Pastoral est l'occasion de se réinterroger et d'actualiser la liste des membres du COPIL, qui doit être représentatif de la diversité des acteurs des espaces pastoraux :

- Représentants du territoire : communes, EPCI, PNR, Parcs nationaux, AFP...
 - Représentants des éleveurs : groupements pastoraux, service pastoral départemental, chambre d'agriculture, association d'agriculteurs...
 - Représentants d'autres activités non agricoles : fédération de chasse, SAFER, comité départemental du tourisme, associations environnementales, Parc national, CRPF, ONF...
- Cette liste sera proposée et validée lors du COPIL de fin juin 2023.

Synthèse des missions d'écriture déléguées au prestataire

- 1- Synthétiser et présenter aux membres du COPIL de fin février le diagnostic pastoral du territoire
→ Partie 1C du dossier
- 2- Préparer et co-animer avec le territoire les 3 réunions de secteurs sur la période mars-avril
→ CR des réunions et synthèse des enjeux et de la stratégie attendues (partie 3)
- 3- Co-rédiger les fiches-actions du PPT (mai)
→ Partie 4
- 4- Elaborer et administrer un questionnaire à 8 bénéficiaires potentiels du futur PPT
→ Synthèse et analyse des questionnaires
- 5- Co-rédiger la maquette financière
→ Partie 5
- 5- Préparer et co-animer le COPIL de fin juin : **retours terrain + proposition et validation de stratégie, de fiche-actions et de maquette financière**
→ CR du COPIL
- 5- Contribuer à l'écriture et à la relecture générale du dossier (dépôt début juillet)
→ Dossier final du PPT3